

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 novembre 2022

DÉLIBÉRATION 2022-CA26-06

APPROBATION DE REFACTURATION A UN TIERS IDENTIFIE EN CAS DE CASSE D'INFRASTRUCTURE RESEAU

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Maya CESARI, Jean-Pierre CHABRIAT, Alain ABADIE

Membres suppléants avec voix délibérative :

Membres sans voix délibérative :

Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Sébastien MAS – représentant du Directeur de la DIDN

Représentant du comptable public :

Ahmed ABDALLAH – Comptable public

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 03/11/2022

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Réunion THD,

VU le marché public d'exploitation maintenance attribué à ATS (lot 1 : maintenance active) et Sogetrel (lot 2 : maintenance passive),

VU la jurisprudence administrative et judiciaire sur le régime de responsabilité des tiers pour dommage causés aux ouvrages publics,

VU le rapport 2022-CA26-06_ Approbation de refacturation à un tiers identifié en cas de casse d'infrastructure réseau,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De valider la refacturation aux tiers au coût réel des frais de réparation des ouvrages engagés et des frais de gestion interne mobilisés pour le suivi de ces dernières.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE

